

Les Dionysies 2015

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DU SUD-LUBERON

Du 19 au 22 novembre 2015
au Théâtre Municipal de Pertuis, du Luberon et Val de Durance
Parrainé par Claude Broussouloux – Auteur

Règlement du Festival

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les troupes amateurs de la région peuvent faire acte de candidature dans la catégorie « Jeune public », « Adultes » et « Tous publics ».
Une troupe étrangère peut être invitée.

2. SELECTION

Un comité de sélection composé de membres de l'association « Côté Cour, Côté Jardin », fait le choix des spectacles ; les compagnies retenues seront prévenues au plus tard le **15 septembre 2015**.

3. FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription au festival est gratuite.

4. RECETTE

Aucune représentation du festival ne peut donner lieu à une part sur recette.

5. DEFRAIEMENT

Un défraiement forfaitaire sera versé à l'issue du festival, à chaque troupe dont le siège social se trouve à une distance de Pertuis de:

- 30 à 70 km : 80 €
- plus de 70 km : 120 €.

6. PARTICIPATION

Chaque compagnie, à son arrivée, est accueillie par le régisseur du festival et s'engage, autant que possible, à assister à plusieurs représentations. Un festival est un temps d'échanges où l'on apprend aussi en regardant les autres.

À l'issue de chaque représentation, un pot de l'amitié ainsi qu'un temps d'échange animé par nos invités, professionnels du spectacle vivant, réunit la troupe et les spectateurs en toute convivialité.

7. HEBERGEMENT

L'hébergement éventuel est à la charge des troupes. Un hébergement chez l'habitant est éventuellement possible. Nous contacter.

8. REPAS

Chaque soir après le dernier spectacle, le repas est offert à chaque comédien, technicien et metteur en scène des **spectacles du jour**. Il sera demandé une participation pour les accompagnants (conjoint, amis, ...).

9. INVITATIONS

Aucune invitation, autre que celles établies par « Côté Cour, Côté Jardin », ne sera acceptée.

10. REGIE

Le régisseur prendra contact avec les troupes retenues pour organiser leur venue. Les plans de feux et tous documents nécessaires au régisseur doivent être **impérativement** envoyés avant le 15 octobre. Toute compagnie n'ayant pas fourni de plan de feux avant la date limite prend le risque de jouer en pleins feux.

11. FORMALITES

Retourner la fiche d'inscription complétée, accompagnée d'une photocopie de l'autorisation SACD avant le **31 mai 2015**. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Renvoyer avant le **31 mai 2015** :

- Cette fiche d'inscription,
- L'autorisation S.A.C.D.

Par la poste :

Catherine Metelski
51, rue du pont de l'Eze
84240 LA TOUR D'AIGUES

Par internet :

bureau.cccj@sfr.fr

Retrouvez-nous sur le net

<http://festivallesdionysies.eklablog.com/>